

culière, il doit saisir la Chambre d'une proposition de résolution, qu'il prendra soin d'étayer par une complète énumération des motifs qui l'engagent à présenter cette demande et des raisons sur lesquelles il l'appuie.

M. CARVELL: Supposons qu'en ma qualité de membre du Parlement, je prie le ministre de me dire le montant de la cotisation d'une société commerciale ou d'une corporation, considérerait-il ce renseignement comme purement confidentiel, ou aurais-je le droit de m'en servir? Je lui affirme qu'il ne me serait d'aucune utilité, à moins que je puisse m'en servir.

L'hon. sir THOMAS WHITE: J'ai déclaré que des renseignements seraient communiqués à un membre du Parlement en cette qualité. Lorsqu'il les obtient c'est à lui de s'en servir comme il se croit excusable de le faire, en tenant compte de ses obligations en sa qualité de membre du Parlement. A mes yeux, il y a une différence entre la communication de renseignements sur le chiffre de la cotisation et la communication de renseignements sur les détails des entreprises particulières d'une personne, et celle-ci ne devrait pas avoir lieu, selon moi.

L'honorable député cite deux ou trois cas dans lesquels il a obtenu une réponse de mon ministère. Les cotisations de la deuxième période de relevés de comptes ne sont pas encore établies. Dans l'un des cas où il a demandé des renseignements, il n'existait pas de compagnie portant le nom que l'honorable député mentionnait, et je lui ai conseillé de s'adresser au commissaire des impôts. Je ne crois pas qu'il y ait de bureau administratif où il soit plus facile de se renseigner qu'à mon ministère. D'un autre côté, la publicité donnée à la discussion de ces matières est contraire à l'intérêt public, à moins qu'il n'y ait lieu ou reproche que les renseignements ne sont pas complets ou que la cotisation est mal établie.

M. KYTE: Il y a quelques mois, j'ai prié le ministre des Finances de me dire quels étaient le chiffre des recettes et le montant des impôts de guerre de la Ogilvie Flour Mills Company à l'expiration de la période de relevés de comptes du 31 août 1916. Vers le 15 juillet, le ministre des Finances a dit que le ministère n'avait pas fait ces calculs. Peut-il fournir ces renseignements maintenant?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Les cotisations de la deuxième période de relevés de compte sont actuellement en voie; nous avons jusqu'au mois de septembre pour les

établir. Le département a beaucoup à faire pour examiner la multitude de rapports reçus et l'automne sera bien avancé lorsque les cotisations seront établies. Je crois avoir donné des renseignements à l'honorable député concernant la première année.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA RÉSOLUTION RELATIVE AU RACHAT DU NORD-CANADIEN.

La Chambre se forme en comité général et passe à la suite de la discussion sur le projet de résolution, déposé par l'honorable sir Thomas White (ministre des Finances), tendant au rachat du chemin de fer Nord-Canadien.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): J'annonçais hier soir que je pourrais me procurer sans délai certains des renseignements que l'on avait demandés pour compléter ceux que j'avais déjà fournis au comité. Le représentant de Welland (M. German) avait demandé copie de l'acte d'hypothèque fiduciaire garantissant l'émission de \$45,000,000 faite en 1914. Il n'existe qu'une seule copie de cet acte, et j'ai l'honneur de la déposer sur le bureau. Un autre député a demandé copie de l'acte d'hypothèque garantissant l'émission de \$15,000,000 qui a eu lieu l'an dernier; je dépose également cette pièce. Mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley) a demandé les rapports officiels des vérificateurs du Gouvernement. Je n'ai leurs rapports mensuels qu'à venir jusqu'à février dernier, car il faut bien une couple de mois pour terminer l'apurement des livres d'un réseau aussi important que celui du Nord-Canadien. Je dépose les rapports des vérificateurs pour la période comprise entre mai de l'an dernier et février de cette année, ce dernier mois inclus. A l'exception de la balance approximative pour l'exercice terminé le 30 juin dernier, ce sont là à peu près tous les renseignements que l'on m'a demandés. J'ai déjà déposé le bilan de l'année dernière; il est imprimé et fait partie du document que le comité a déjà sous les yeux. Je crois que j'aurai le bilan pour l'exercice expiré le 30 juin dernier quand le projet de loi viendra en discussion. Tels sont, à ce qu'il me semble, les renseignements que l'on m'a prié de communiquer.

L'hon. M. MARCIL: A-t-on demandé ou communiqué quelque renseignement au sujet de Model-City, que Mackenzie et Mann s'occupent de fonder à Montréal, près du tunnel? La population montréalaise est fort intéressée à cette entreprise.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je ne crois pas que le terrain en question soit la pro-